

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

L'an deux mil quatre, et le vingt sept mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert MURET, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

DATE DE CONVOCATION : 21 Mai 2004

PRESENTES : Mmes AUSSEL, BOUDET, LONJON, NAMBOTIN

PRESENTS : Mrs BOUDOU, CANITROT, DEBRADE, DESPLAS, GASC, LAVABRE, MURET, PALOC.

ABSENT(ES) : Mme DE MULA procuration à Mr GASC, Mr BESSIERE procuration à Mr DEBRADE, Mr COMPANYY procuration à Mr CANITROT

Monsieur Bernard LAVABRE a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur Gérard SAUVAIN, Secrétaire de Mairie a été désigné Secrétaire auxiliaire.

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur le Maire indique que par la délibération du 4 avril 1986, le Conseil Municipal a fixé le prix au mètre carré des concessions au cimetière à :

- 300 F (45,73 €) pour la concession trentenaire
- 750 F (114,34 €) pour la concession cinquanteenaire
- 1 000 F (152,45 €) pour la concession perpétuelle

En raison de l'ancienneté de cette décision, il propose à l'assemblée, d'une part de définir les dimensions des concessions, et d'autre part de procéder à une actualisation des tarifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) Que les concessions auront les dimensions suivantes L x l :

- concession destinée à recevoir un corps : 2,75m x 2 m soit 5,50 m²
- concession destinée à recevoir deux corps cote à cote : 2,75m x 2,50m soit 6,90 m²
- concession destinée à recevoir trois corps cote à cote : 2,75 m x 3,50 m soit 9,60 m²

2°) Que l'intertombes, terrain nécessaire aux séparations et passages établis autour des concessions aura une largeur de 50 cm

3°) que le prix du mètre carré de terrain concédé selon les différentes catégories sera de :

- 50 Euros pour la concession trentenaire
- 120 Euros pour la concession cinquanteenaire
- 155 Euros pour la concession perpétuelle

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en sous-préfecture de Millau

Et publication ou notification du 1^{er} JUIN 2004

Fait à LA CAVALERIE le 27 Mai 2004

Le Maire,

